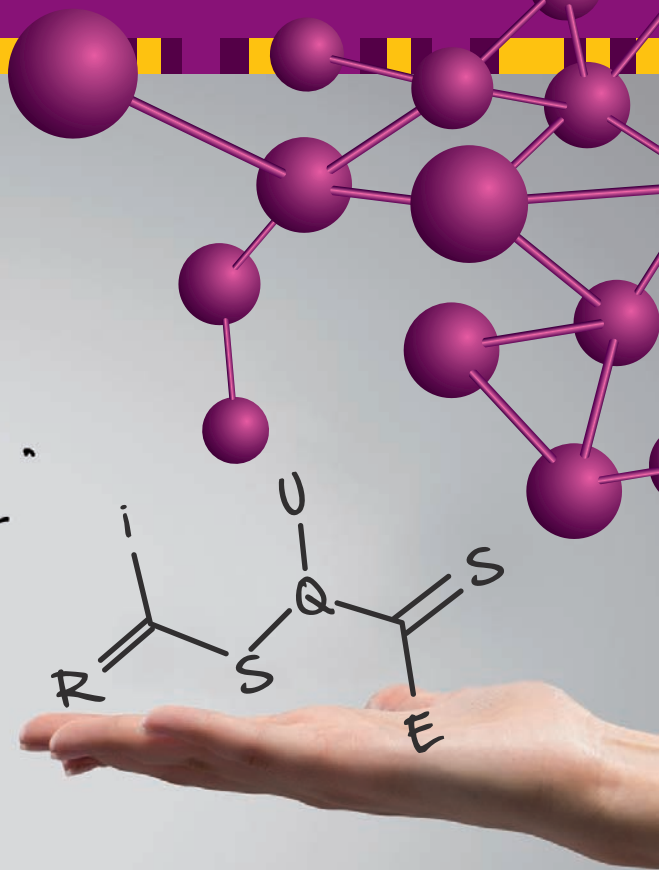


EDITION EMPLOYEURS

LES RISQUES CHIMIQUES



L'ÉTIQUETTE

Sur l'emballage de tout produit chimique dangereux figure une étiquette. Le danger est repéré par un pictogramme associé à une ou plusieurs mentions de danger.

Nom du produit

Pictogramme

Mention d'avertissement

Mention de danger

Coordonnées du fabricant

Conseils de prudence

FONGICID

Nocif par inhalation et par ingestion. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Possibilité d'effets irréversibles

Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. En cas de contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

DANGER

Fabriqué par :
Xxxxxx xxxx xx xxxx
Adresse :
Xxxxxx xxxx xx xxxx
Tél. 00 00 00 00 00

 **Explosif**
J'explose
SGH01

 **Inflammable**
Je flambe
SGH02


 **Comburant**
Je fais flamber
SGH03

 **Gaz sous pression**
Je suis sous pression
SGH04

 **Corrosif**
Je ronge
SGH05

 **Mortel toxique**
Je tue
SGH06

 **Nocif irritant sensibilisant cutané**
J'altère la santé ou la couche d'ozone
SGH07

 **Cancérogène Mutagène Reprotoxique**
Sensibilisant respiratoire
Toxique pour les organes
Je nuis gravement à la santé
SGH08

 **Dangereux pour l'environnement**
Je pollue
SGH09

REPÉRAGE DES CMR

Cancérogène : Provoque un cancer ou augmente sa fréquence

Mutagène : Produit des défauts génétiques ou en augmente la fréquence

Reprotoxique : Toxique pour la reproduction : fait baisser la fertilité, augmente le risque de fausse couche ou provoque des malformations à la naissance



Catégories 1A & 1B

Mentions de danger :

- **H340**
Peut induire des anomalies génétiques
- **H350**
Peut provoquer le cancer
- **H360**
Peut nuire à la fertilité ou au fœtus

Mention d'avertissement : **“Danger”**

Catégorie 2

Mentions de danger :

- **H341**
Susceptible d'induire des anomalies génétiques
- **H351**
Susceptible de provoquer le cancer
- **H361**
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

Mention d'avertissement : **“Attention”**

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

C'est la source d'information essentielle sur les produits chimiques dangereux à usage industriel.

Elle est fournie par les **fabricants ou vendeurs** à l'entreprise utilisatrice.

Elle doit être transmise par le chef d'établissement **au médecin du travail**.

Elle indique la composition et les risques du produit.

La FDS contient 16 rubriques :

- | | |
|--------------------------------|-------------------------------------|
| 1 • Identification du produit | 9 • Propriétés physico-chimiques |
| 2 • Identification des dangers | 10 • Stabilité, réactivité |
| 3 • Composition | 11 • Informations toxicologiques |
| 4 • Premiers secours | 12 • Informations écotoxicologiques |
| 5 • Lutte contre l'incendie | 13 • Élimination des déchets |
| 6 • En cas de dispersion | 14 • Transport |
| 7 • Stockage, manipulation | 15 • Informations réglementaires |
| 8 • Protection individuelle | 16 • Informations santé, sécurité |

EPI : LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION

Ils sont strictement personnels et doivent être régulièrement entretenus. Lunettes / visière, tablier, vêtements



LA PEAU, LES GANTS

Porter des gants adaptés au produit et à l'activité (vinyle, nitrile, néoprène, à manchettes,...)

Vérifier
les pictogrammes
sur les gants :



Protection spécifique contre les risques chimiques, en cas de **contact prolongé**.



Protection générale contre les risques chimiques, convient pour **les éclaboussures**.

LE STOCKAGE

- **Limitier l'accès au stockage** des produits aux seules personnes formées et autorisées
- **Posséder la FDS** de chaque produit stocké
- Tenir à jour **un état des stocks**
- Respecter **les dates de péremption** des produits et mettre en place une procédure d'élimination des produits périmés et inutilisés
- **Interdire l'encombrement** des voies d'accès des issues et équipements de secours
- Disposer dans le local de stockage d'**un produit absorbant** approprié aux produits stockés
- Pour prévenir les dispersions accidentelles, **des bacs de rétention adaptés** (volume et matière) doivent être prévus par catégorie de produit
- Le local doit être considéré comme un local à pollution spécifique et doit être **suffisamment ventilé**
- **Local/armoire ventilé(e)** pour les produits inflammables
- Les produits toxiques doivent être **sous clé**
- Prévoir les moyens adaptés de **lutte contre incendie**



Séparation des produits incompatibles/réactions dangereuses :

Certains produits peuvent réagir les uns avec les autres, provoquant parfois des explosions, des émissions de gaz dangereux,...

Ces produits incompatibles doivent être séparés physiquement.



COMPATIBLES : Les produits compatibles peuvent être stockés ensemble. 1 seul et même bac de rétention peut être utilisé.



INCOMPATIBLES : Les produits incompatibles ne peuvent pas être stockés ensemble. Risques de réactions chimiques dangereuses ! Des bacs de rétention distincts doivent être utilisés.



COMPATIBLES SOUS CONDITIONS PARTICULIÈRES : Les produits ne peuvent être stockés ensemble que sous certaines conditions.

ON INDIVIDUELS

ments (veste, pantalon, combinaison,...), Chaussures / Bottes.



LA PROTECTION RESPIRATOIRE

- Porter des **masques adaptés** au produit et à l'activité :
 - Poussières/aérosols liquides : **P1 / P2 / P3**
 - Gaz, vapeurs, aérosols : **Masques à cartouche, Masques avec filtre : A, AX, B, E, K, ...**
 - Autres types : **Masque à ventilation assistée, masques isolants**
- **Bien positionner** le masque sur le visage
- Stocker le masque dans une **pochette étanche** à l'abri de toute pollution
- Changer les filtres **régulièrement**



	●	■	■	■	■	■	■	■	■
	■	+	■	■	■	■	+	■	■
	■	■	+	■	■	■	●	■	■
	■	■	■	+	■	■	■	■	■
	■	■	■	■	●	■	●	●	■
	■	■	■	■	■	+	●	●	●
	■	+	●	■	●	●	+	+	+
	■	■	■	■	●	●	+	+	+
	■	■	■	■	■	●	+	+	+

REGLES D'HYGIENE AU POSTE DE TRAVAIL



1 Avoir une tenue de travail adaptée

2 Ne pas manger,
fumer ou boire
au poste de travail



3 Se laver systématiquement les mains :

- Après avoir manipulé un produit chimique,
- Avant les pauses et les repas,
- En fin de poste de travail.

4 Ne pas mettre en contact
les vêtements de travail
utilisés avec les
vêtements de ville



5 Se doucher après le travail



6 Vêtements de travail et EPI
sur le lieu de travail.

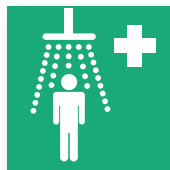
Ne pas les ramener à la maison

BONNES PRATIQUES D'UTILISATION DE PRODUITS CHIMIQUES



- 1 • **Lire attentivement les étiquettes** et identifier les dangers
- 2 • **Etiqueter tous les conditionnements**, sans oublier les produits transvasés
- 3 • **Ne jamais utiliser d'emballage alimentaire** (bouteille, boîte, bocal,...) pour y conditionner un produit chimique
- 4 • **Ne jamais mélanger des produits ensemble** sans les connaître
- 5 • **Fermer hermétiquement les emballages** contenant ou ayant contenu des substances chimiques, après chaque utilisation
- 6 • **Ne pas laisser trainer des chiffons imbibés** de produits chimiques : bien fermer les poubelles
- 7 • **Fournir/utiliser les moyens de protection adaptés**
- 8 • **Nettoyer par aspiration ou par voie humide.**
Ne pas utiliser le balai et la soufflette qui remettent les poussières en suspension
- 9 • Se rapprocher le plus tôt possible de votre médecin du travail **en cas de grossesse.**

SITUATION D'URGENCE



- Définir et rédiger une procédure :
Qui, doit faire Quoi, Comment ?
- Douche et rince œil de sécurité :
A proximité et opérationnels

En cas de contact avec :

- **La peau :**

Enlever tout vêtement souillé ou éclaboussé,
se laver abondamment à l'eau (pendant 15 mn).

- **Les yeux :**

Laver immédiatement et abondamment (pendant 15 mn) à l'eau
et consulter un ophtalmologue au moindre doute.

En cas d'accident grave :

Contactez immédiatement les secours et/ou le centre anti-poison.

15

18

112

**N'HÉSITEZ PAS A CONTACTER
VOTRE SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL
POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS.**



**SUD LOIRE SANTÉ
AU TRAVAIL**

UNE ÉQUIPE À VOS CÔTÉS : PRÉVENTION, CONSEILS, ACTIONS

9 esplanade Bénévent • CS 60096 • 42003 ST-ETIENNE cedex I
Tél. 04 77 79 43 65 • Fax 04 77 79 43 99

www.slst.fr